

CONVOCATION DU 23 JUIN 2017 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

Convocation en date du 23 juin 2017, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi trois juillet deux mille dix sept, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 02 mai 2017.

- 1) Eclairage public.
- 2) RD 19 Convention Départementale.
- 3) Subvention exceptionnelle.
- 4) Repas du 13 juillet 2017.
- 5) Rentrée scolaire 2017/2018.
- 6) Modifications statuts Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans.
- 7) Décisions Modificatives 2017.
- 8) Compteurs Linky
- 9) Questions diverses.

SEANCE DU 03 JUILLET 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Date de convocation : 23 juin 2017

Date d'affichage : 23 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le trois du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : M. DALVERNY Jérôme, M. BERGOUNIOUX Serge, M. BREYSSE Dominique, Mme HENNACHE Marie-Hélène, M. FERMENT Bernard, Mme TORTE Suzanne, Mme DUPLAND-SCHANDELET Claudine, M. VALETTE Alain, Mme MAILLOT-NEYRAND Lydie, M. CONDOR Alain, M. ALLEGRE Guillaume, Mme TERME Annie.

Procuration : M. TREMBLEY Guy à M. CONDOR Alain.

Excusées : Mme PERGE Christine, Mme BACCONNIER Virginie.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme HENNACHE Marie-Hélène

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2017 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 02 mai 2017.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

1-1) ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réparer plusieurs points lumineux situés sur la commune de Prades et présente le devis 2017/0623/RES/ABE réalisé par l'Entreprise SPIE, après discussion le conseil municipal et à l'unanimité des membres présents charge le Maire de faire réaliser les travaux suivants à savoir :

- Poste 02 Points lumineux N°02001 dépannage N° 2017182023 remplacement support Bois dangereux,
- Poste 36 Points lumineux N°007 et 008 dépannage N° 2016182001 encastre de sol plein d'eau (ecl Eglise)
- Poste 36 Points lumineux N°019 dépannage N°2016182022 salle polyvalente

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Cependant en ce qui concerne les travaux d'extension de réseau à savoir :

- Poste 38 quartier peyreplane – extension de réseau

Après discussion, ces travaux ne seront pas réalisés.

Pour : 04 Contre : 01 Abstention : 08

Le conseil municipal à l'unanimité charge le Maire :

- de faire réaliser les travaux conformément aux décisions prises ci-dessus,
- de signer tous les documents nécessaires aux dossiers,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget en cours.

1-2) ECLAIRAGE PUBLIC – COUPURE ENTRE 23 H 00 ET 5 H 00

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire un essai pour « une coupure de l'éclairage public entre 23 heures 00 et 05 heures 00 » sur la RD 19 et présente le devis réalisé par l'Entreprise SPIE pour un montant de 391.51 euros TTC, après discussion le conseil municipal charge le Maire :

- de faire réaliser les travaux conformément au devis réalisé par l'entreprise SPIE pour un montant de 391.51 euros TTC
- de signer tous les documents nécessaires aux dossiers,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget en cours.
- de demander une subvention auprès du syndicat d'électricité de l'Ardèche.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2-1) CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET LA COMMUNE DE PRADES RELATIVE A LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION - RD 19 - PRADES

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec le département de l'Ardèche relative à la traversée d'agglomération RD19 et ce afin d'obtenir une participation financière pour les travaux « CHAUSSEE » à savoir :

Surface : 9000 M2

Coût de revient au m2 : 12.62 euros HT

Coût total de l'équivalent chaussée de la RD : 113 541.80 euros HT

Coût total de la reprise maçonnerie des parapets : 64 741.90 euros HT

Forfait de 5% pour la maîtrise d'œuvre : 8 914.19 euros HT

Participation financière totale : 187 197.89 euros HT

Après discussion et à l'unanimité le conseil municipal charge le Maire :

- de signer ladite convention avec le département de l'Ardèche,
- de signer tous les documents nécessaires aux dossiers,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget en cours.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2-2) TRAVAUX CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION SUR LA RD19

Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation du mardi 6 juin 2017 à 14 heures concernant les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur la RD 19.

Trois offres de prix ont été reçues en Mairie le 31 mai 2017, une entreprise s'est excusée. Après analyse des offres, l'entreprise SATP a obtenu le meilleur résultat (prix, qualité des matériaux, délais) pour un montant total de 537 747.48 euros HT (tranche ferme et tranche optionnelle).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge le Maire :

- de signer le marché de travaux avec l'entreprise SATP.
- de signer tous les documents nécessaires aux dossiers,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget en cours.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3-1) SUBVENTION « POUR FETE DE LA POMME » :

Monsieur le Maire informe que « l'Association Loisirs et Culture » organise la « Fête de la Pomme » fin octobre 2017 sur la place du village, pendant toute la journée. Diverses activités seront proposées (enfants et adultes), stands, etc... le programme sera donné lors d'une prochaine réunion.

Toutefois, l'Association Loisirs et Culture sollicite de la Mairie de Prades une aide financière de 650 euros afin de pouvoir financer les diverses activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité charge le Maire :

- de prévoir les crédits au budget en cours,
- de mandater à l'Association Loisirs et Culture la somme 650 euros,
- de signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3-2) SUBVENTION « SHOTOKAN KARATE PRADOIS » :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du club « shotokan karaté Pradois » en date du 2 février 2017 demandant une subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel, car une nouvelle section proposant une activité d'entretien physique a été créée. Le montant du devis du matériel à acquérir est de 864.70 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité charge le Maire :

- de prévoir les crédits au budget en cours,
- de mandater au club « shotokan karaté Pradois » une subvention exceptionnelle de 300 euros pour l'acquisition du matériel,
- de signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4) REPAS 13 JUILLET 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote les tarifs des repas de la fête du 13 juillet 2017 :

- repas adulte : 14.00 euros
- repas enfant (jusqu'à 12 ans révolus) : 7.00 euros

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5) RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE SCOLAIRE 2017 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au Décret publié le 27 juin 2017, il y a possibilité de modifier les jours et heures de l'école maternelle et de l'école primaire de la commune de Prades et qu'un courrier en date du 15 juin 2017 a été adressé à Monsieur l'inspecteur d'académie l'informant d'un éventuel retour à la semaine des 4 jours. De même, il fait part des conclusions du conseil d'école extraordinaire du 02 juin 2017, un questionnaire a été distribué aux familles afin de consulter leurs avis (sur 61 familles : 44 réponses ... 5 défavorables au retour à la semaine des 4 jours et 39 favorables). Le conseil d'école du 29 juin a délibéré favorablement au retour à la semaine des 4 jours avec une organisation horaire comme suit :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de :

- De confirmer la volonté du retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 (Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 15 auprès de l'inspection d'académie.
- De signer tous les documents nécessaires pour le dossier.

Pour : 12 Contre : 01 Abstention : 0

6) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS » A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Maire communique au Conseil Municipal la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche Sources et Volcans », adoptée à l'unanimité en séance du 13 juin 2017, validant la modification des statuts à compter du 1^{er} janvier 2018 pour reformuler ses compétences conformément aux évolutions législatives : GEMAPI, gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et suivi du SAGE Ardèche, validation de la délibération syndicale du 1^{er} juin 2017 relative à la fusion du Syndicat Mixte Ardèche Claire avec les Syndicats de rivière Beaume-Drobie et Chassezac en un nouvel établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, conformément aux articles L5211-17, L5211-18 et L5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal s'est prononcé mais compte tenu de l'égalité entre le nombre de voix « pour » et le nombre de voix « contre », cela ne permet pas d'établir une décision.

Pour : 05 Contre : 05 Abstention : 03

7) DECISIONS MODIFICATIVES 2017 :

- Budget Assainissement

022 : - 23 356 euros

6288 : + 23 356 euros

- Budget Général

DI : 2041582 : + 4 802 euros

RI : 168758 : + 4 802 euros

DI : 168758 : + 636 euros

DI : 2315 : - 636 euros

- Budget Eau

203 : + 900

2315 : - 900

002 : + 0.36

6061 : - 0.36

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

8) INSTALLATION DES COMPTEURS « LINKY » :

Le Maire tient à alerter à propos de la pose des compteurs « linky » souhaitée par ENEDIS et fait part d'un certain nombre d'arguments quant aux risques comme suit :

- Respect de la vie privée et des libertés individuelles bafoué puisque ces compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques.
- Economies d'énergie dont la réalité est fortement contestée par les associations.
- Considérant que, au nom du principe de liberté inscrit au fronton de chaque mairie, on ne peut obliger un citoyen à équiper son logement ou à être équipé de force d'appareil ou de système diffusant des ondes même respectant les normes européennes.
- Que chaque individu a le droit de choisir le mode de vie qui lui convient, dans la mesure où il respecte l'ordre public et ne porte pas préjudice à ses concitoyens.

On ne peut obliger personne à accepter de faire équiper son logement de compteur intelligent de type linky, de même qu'on ne peut l'obliger à utiliser un four à micro-ondes, une cuisinière à induction, une connexion internet ou à posséder un véhicule pour se déplacer.

Il est à noter enfin que les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et que leur non remplacement par des compteurs « communicants » ne pose donc aucun problème. Il est par ailleurs possible depuis longtemps de signaler à son fournisseur, par téléphone ou par le web, la consommation réelle affichée par compteur, de façon à éviter toute surfacturation due à une estimation imprécise.

Quel est le surcoût engendré par ces changements ?

Au vu de toutes ces raisons et dans l'attente de résultats plus complets sur les contraintes, dangers et risques liés à l'installation de ces compteurs « linky », il est proposé au conseil municipal que la commune, en tant que propriétaire et représentant les prérogatives publiques, refuse l'installation de ces compteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REFUSE l'installation des compteurs « linky ».
- CHARGE le Maire de rédiger un Arrêté Municipal approprié.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

9) QUESTIONS DIVERSES :

9-1) CONTRATS ASSURANCES COMMUNALES

Le Maire informe que les contrats d'assurances concernant les bâtiments, les véhicules, diverses responsabilités vont être renégociés avec une baisse de 3500.00 euros.

9-2) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire informe que la Communauté de Communes va recruter un chargé de mission pour le PLUI.

9-3) TERRAINS COMMUNAUX

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'en ce qui concerne les terrains jouxtant la Société Vernède, un acquéreur a été trouvé ; mais il reste diverses démarches à réaliser avant que celui-ci se prononce définitivement.

9-4) TRAVAUX SKATE PARK

Un membre du conseil fait part que certains parents d'élèves déplorent l'agrandissement du skate park qui supprime des places de parking et que l'enrochement n'est pas adapté au site. Seulement quatre places vont être supprimées et il est prévu de végétaliser l'enrochement, de fleurir cet espace, concernant le parking, les places seront réparties ailleurs.

9-5) BOULODROME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE SOURCES ET VOLCANS

Une discussion a été engagée concernant la création d'un boulodrome, projet porté par la communauté de communes Ardèche Sources et Volcans.

9-6) ESPACE CULTUREL

Le permis de construire concernant l'espace culturel va être déposé mi-juillet 2017.

9-7) TRAVAUX EGLISE

Les travaux de l'église débuteront fin 2017, début 2018.

Le Maire donne la parole au public qui évoque divers problèmes :

- Renseignement sur terrains communaux en vente
- Etagères à enlever classe maternelle
- Entretien Salyndres (proposition d'arracher un arbre sur deux)
- Subvention concernant la Cie Pas à Pas
- La vente de l'ancien bâtiment Satex.

La séance est levée à 22 heures 25 minutes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADES DU 03 JUILLET 2017LISTE DES MEMBRES PRESENTS :

<u>NOM et Prénom</u>	<u>Signature</u>
DALVERNY Jérôme	
BERGOUNIOUX Serge	
BREYSSE Dominique	
HENNACHE Marie-Hélène	
TORTE Suzanne	
DUPLAND-SCHANDELET Claudine	
FERMENT Bernard	
VALETTE Alain	
MAILLOT-NEYRAND Lydie	
CONDOR Alain	
TERME Annie	
TREMBLEY Guy	<i>Procuration à CONDOR Alain</i>
BACCONNIER Virginie	<i>Excusée</i>
ALLEGRE Guillaume	
PERGE Christine	<i>Excusée</i>